

Montreuil, le 24 janvier 2014

Baisse de la vitesse maxi autorisée : non à l'inflation sécuritaire !

Manuel Valls s'est déclaré favorable à la baisse de la vitesse autorisée sur le réseau secondaire qui passera de 90 à 80 km/h avant la fin de l'année. Cette annonce de l'hyper-ministre est inspirée par les savantes cogitations d'un comité d'experts ayant calculé théoriquement qu'en faisant baisser la vitesse des véhicules en déplacement, cela faisait baisser la sinistralité routière...

Manuel Valls doit répondre à un objectif décrété par l'Union Européenne : passer sous la barre des 2000 tués sur nos routes en 2020. Sur les conseils de son administration, il opte donc pour la méthode la plus simple, la plus contrôlable (grâce aux radars automatiques)... et qui ne coûte pas grand-chose : décréter une nouvelle limitation de vitesse.

La FFMC dénonce cette surenchère réglementaire qui consiste à toujours surveiller, culpabiliser et finalement contraindre les usagers, plutôt que de travailler à d'autres alternatives :

- donner enfin des moyens à la formation, éternel parent pauvre de la sécurité routière
- freiner la privatisation des autoroutes, réseaux les plus sûrs, mais hélas les plus chers
- prendre en compte les spécificités de circulation des usagers en 2RM, catégorie la plus fragile, pourtant laissée volontairement de côté par le comité des experts qui ne considèrent pas ces usagers comme assez nombreux, contrairement à la masse des automobilistes sur lesquels sont basés leurs calculs et leurs théories sécuritaires.

La sécurité routière, ça devrait être le partage de la route, l'apaisement des comportements, l'anticipation... mais avec une sécurité routière à l'Intérieur, c'est encore et toujours la méthode forte et la répression qu'on retrouve à l'extérieur !

Avec cette annonce, le ministre met les usagers 2RM au pied du mur alors qu'en tant que représentants des usagers 2RM, la FFMC participait aux discussions engagées par ce même ministre... si la discussion est terminée, si elle n'a servi qu'à faire joli, si le bâton est à nouveau de sortie, alors il ne restera aux Motards en colère que ses moyens d'expressions traditionnels.

Contacts presse :

Eric Thiollier, délégué général : 01 48 18 12 15

Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière : 01 48 18 12 18

France Wolf, coordinatrice du bureau national de la FFMC : 06 63 43 43 22

Fédération Française des Motards en Colère

35 bis rue des Messieurs, 93100 MONTREUIL – Tel : 01.48.18.03.20 – Fax : 01.48.18.03.19
contact@ffmc.fr – www.ffmc.fr